



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260416-DEC-2026-48-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Publication : 23/04/2026

Le 16 avril 2026

DEC-2026-48

PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2026.02.06) en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale en date du 15 décembre 2025 n° 2025-150 reçue par la Préfecture de la Gironde le 17 décembre 2025, relative à la signature du marché n°2025-BRU030 Lot 2 Charpente Couverture pour la réhabilitation d'un ouvrage existant en vue de la création d'un hôtel de police municipale, qui a été attribué à l'entreprise SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE candidat individuel, domiciliée à Bassens (33530), pour un montant global de 87 828,43 € HT soit 105 394,12 € TTC (Taux TVA 20%) ;

CONSIDERANT les travaux modificatifs dans le cadre des dispositions des articles L2194-1 2° et R2194-2 du Code de la commande publique, relevant de travaux supplémentaires devenus nécessaires (incidence financière de 4,60% par rapport au montant initial du marché), portant sur la mise en œuvre d'une nouvelle panne sablière en amont du chéneau à créer, compris adaptation de la charpente conservée et la mise en œuvre d'une panne de calage pour rattraper l'altimétrie du fond de chéneau de la charpente industrielle;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n°1 avec l'entreprise SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE, candidat individuel, domicilié à Bassens, d'un montant de 4 038,30€ HT soit 4 845,96€ TTC (TVA à 20%) représentant une augmentation de 4,60% par rapport au montant initial du marché.
- **De payer** à réception d'une facture, la somme de 4 038,30 € HT (TVA 20%), soit 4 845,96 € TTC, correspondant au montant de l'avenant n°1, portant le montant du marché initial à 91 866,73 € HT soit 110 240,08 € TTC, représentant une augmentation globale en plus-value sur le marché initial de 4,60%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Frédéric GIRO



Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr